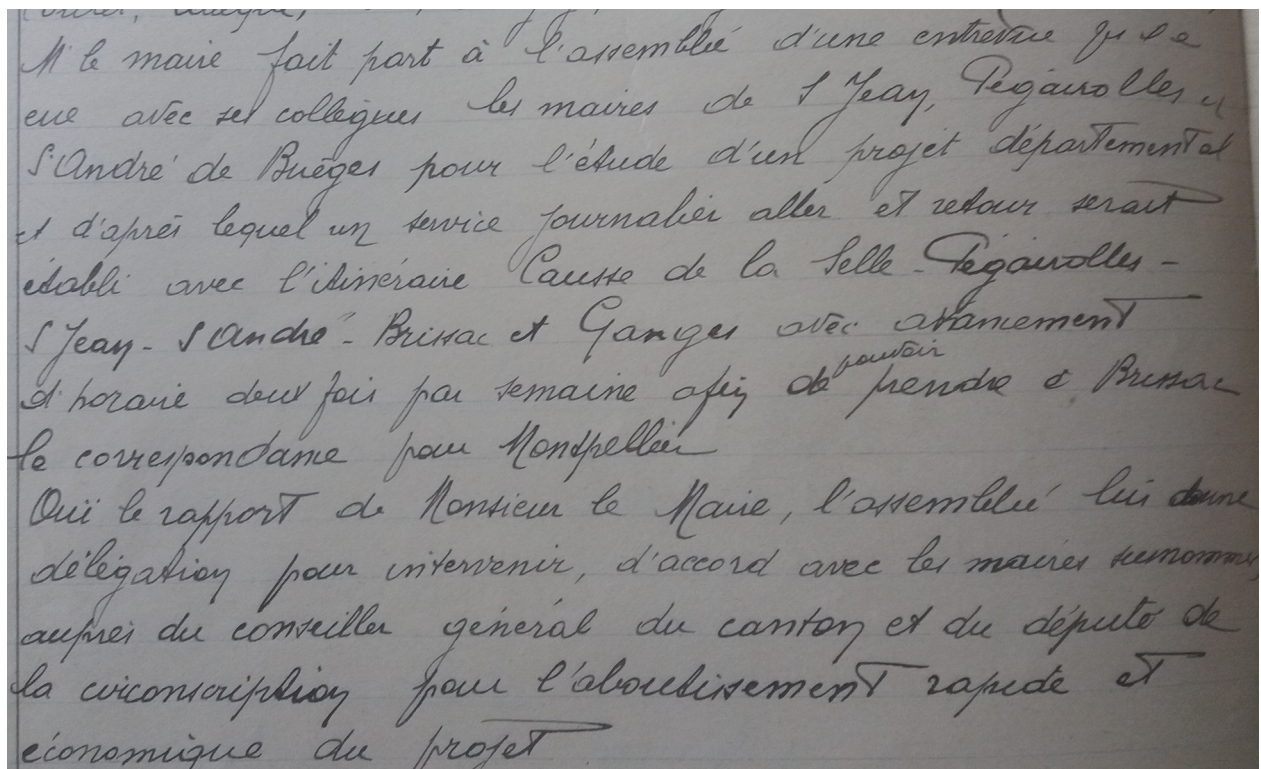


Le Causse de l'entre deux guerres (1929-1939)

Le 27 Janvier 1929, le Conseil Municipal, en accord avec les communes de la Buèges, demande la création d'une desserte journalière aller-retour par autobus entre le Causse de la Selle et Ganges via la vallée de la Buèges, ce qui permettrait d'accéder deux fois par semaine à la correspondance avec l'autobus reliant Ganges à Montpellier. Le Maire se propose d'intervenir dans ce sens auprès du Conseiller Général et du Député du canton!

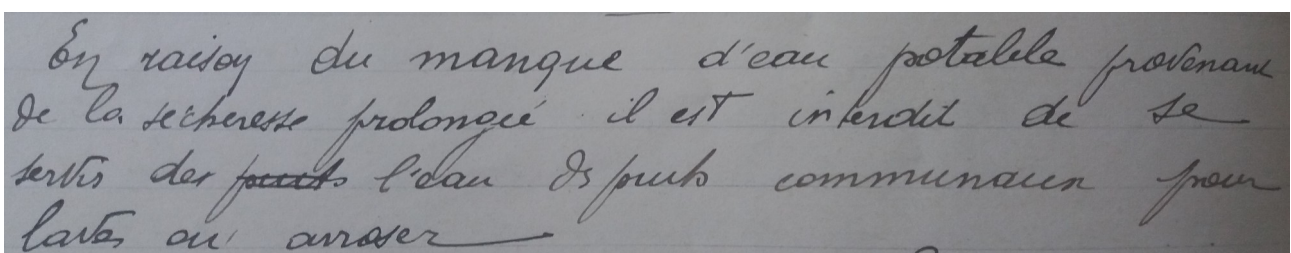


M. le maire fait part à l'Assemblée d'une entente qu'il a eue avec ses collègues les maires de S. Jean, Pegausolles et S. André de Buèges pour l'étude d'un projet départemental et d'après lequel un service journalier aller et retour serait établi avec l'itinéraire Causse de la Selle - Pegausolles - S. Jean - S. André - Brinac et Ganges avec notamment d'horaires deux fois par semaine afin de ^{pouvoir} prendre à Brinac la correspondance pour Montpellier.

Qui le rapport de Monsieur le Maire, l'Assemblée lui donne délégation pour intervenir, d'accord avec les maires susnommés auprès du conseiller général du canton et du député de la circonscription pour l'aboutissement rapide et économique du projet.

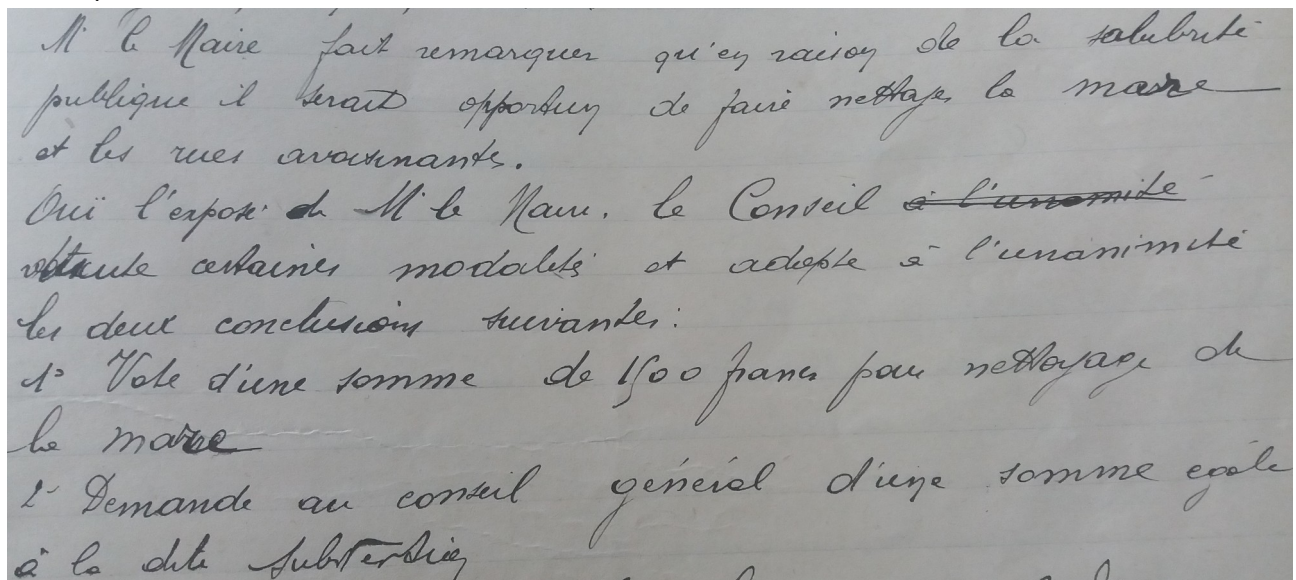
Le 19 Mai 1929, suite à de nouvelles élections, statu-quo... Le Maire reste Joseph Vareilles, et son adjoint, toujours Jean Vialla. Ils sont dorénavant élus pour 6 ans (et non plus 4 ans, comme depuis 1884).

Le même jour, un arrêté municipal pointe déjà le problème des sécheresses, restreignant l'utilisation de l'eau des puits communaux à la seule boisson::



En raison du manque d'eau potable provenant de la sécheresse prolongée il est interdit de se servir des puits l'eau des puits communaux pour lavez ou arroses.

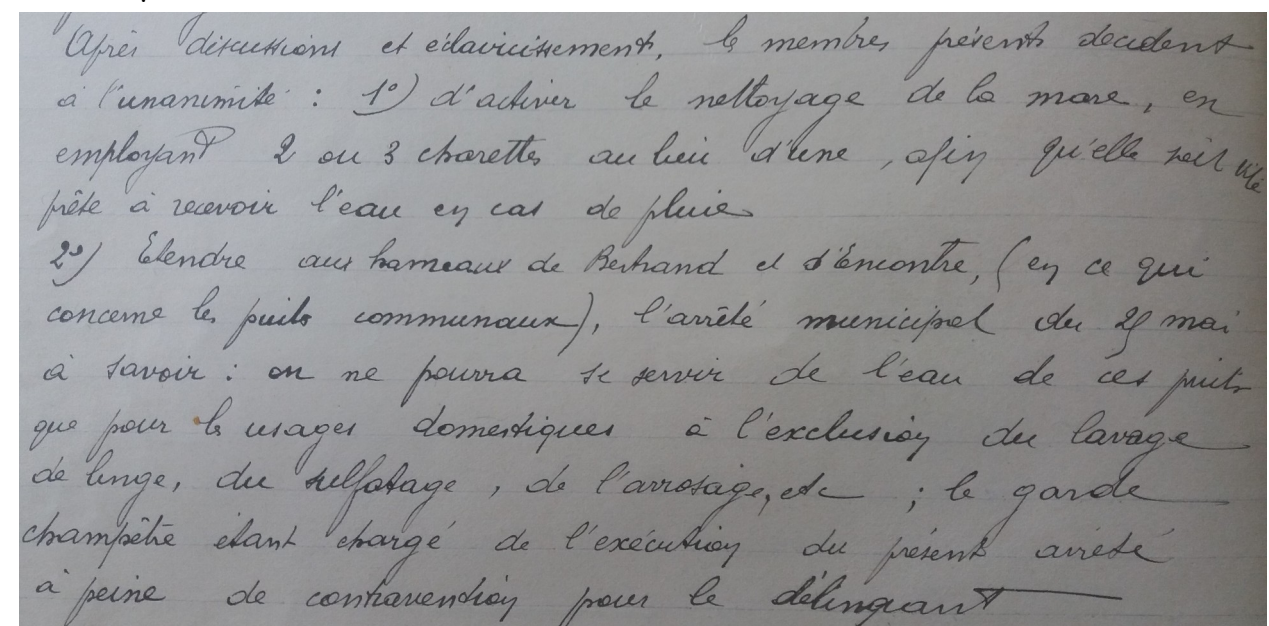
Le 23 Juin 1929, à peine un mois après l'arrêté ci-dessus, un nouvel effet de la sécheresse, l'assèchement du lac! Son curage et son nettoyage s'avérant nécessaire, la Mairie débloque alors 1 500 frs, et réclame une somme égale au Conseil Général, le devis pour effectuer les travaux se montant à une somme de 3 000 frs!



M. le Maire fait remarquer qu'en raison de la salubrité publique il serait opportun de faire nettoyer la mare et les rues avoisinantes.
Sur l'exposé de M. le Maire, le Conseil ~~à l'unanimité~~ ~~vote~~ certaines modalités et adopte à l'unanimité les deux conclusions suivantes:
1° Vote d'une somme de 1500 francs pour nettoyage de la mare
2° Demande au conseil général d'une somme égale à la dite subvention

Le même jour, conséquence de cette sécheresse, lancement d'une étude sur une adduction d'eau, «...en faisant appel au Conseiller Général du canton, au Député de la circonscription et au Préfet du département pour obtenir une forte subvention de l'État et du Département, la Commune payant sa part à l'aide d'un emprunt à faible taux et de longue durée consenti aux communes rurales...».

Le 14 Juillet 1929, la situation ne s'arrangeant manifestement pas, un nouvel arrêté « menace de contravention les délinquants... », le garde-champêtre étant chargé de faire respecter cet arrêté:



Après discussions et éclaircissements, les membres présents décident à l'unanimité: 1°) d'activer le nettoyage de la mare, en employant 2 ou 3 charrettes au lieu d'une, afin qu'elle soit prête à recevoir l'eau en cas de pluie
2°) Étendre aux bords de Bertrand et d'Émontré, (en ce qui concerne les puits communaux), l'arrêté municipal du 27 mai à savoir: on ne pourra se servir de l'eau de ces puits que pour les usages domestiques à l'exclusion du lavage de linge, du nettoyage, de l'arrosage, etc; le garde-champêtre étant chargé de l'exécution du présent arrêté à peine de contravention pour le délinquant

Le 26 Juillet 1929, les réparations faites aux bâtiments de la Mairie et du groupe scolaire se montent à 13 201 frs.

Le même jour, le local de l'ancienne école des filles (l'actuelle salle des Associations) est enfin loué pour deux ans à François Martial, chauffeur (loyer de 350 frs/an).

Le 11 Août 1929, l'adjudication des herbages communaux est octroyée «..au premier feu...» à Clément Pourtalé (un grand-oncle de Régis Baljou), qui offre la somme de 105 frs (à partir d'une mise à prix à 100 frs).

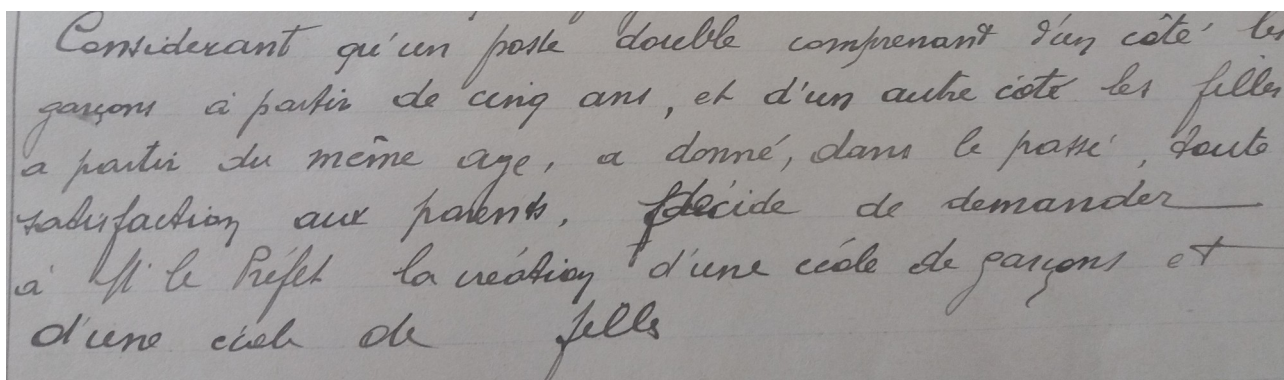
Le 27 Octobre 1929, le service d'autobus, interrompu depuis plusieurs semaines pour cause de route défectueuse, «cause de graves dommages à la population»... Le Conseil réclame au Préfet d'accorder («cas imprévu, remède imprévu») une nouvelle desserte directe par Saint-Étienne d'Issensac «dont la route a été remise en état».

Le 16 Janvier 1930, le factage des dépêches et des appels téléphoniques a été adjugé à Marie Ruc, veuve Alibert, pour 550 frs (contre 600 frs demandés par Joseph Rodier).

Dans la même séance, l'adjudication de l'éclairage public et du remontage de l'horloge municipale est accordé pour deux ans à Jean Bougette (le père de Bernard), pour 259 frs/an.

Le 30 Mars 1930, ouverture d'un crédit spécial de 400 frs pour payer l'expertise géologique réalisée par le Professeur Jean Blayac, concernant le projet d'adduction d'eau potable.

Le même jour, suite à une proposition préfectorale concernant l'école, le Conseil demande l'ouverture d'une école de filles:



Considérant qu'un poste double comprenant d'un côté les garçons à partir de cinq ans, et d'un autre côté les filles à partir du même âge, a donné, dans le passé, toute satisfaction aux parents, décide de demander à M. le Préfet la création d'une école de garçons et d'une école de filles

Le 25 Mai 1930, le budget présente un excédent de dépenses de 239 frs... Le Conseil décide de le couvrir en rognant sur ses frais de bureau (42 frs), d'imprimés communaux (39,50 frs), de recouvrement des contributions (5,50 frs) et d'entretien des bâtiments communaux (152 frs).

Le 10 Août 1930, les chemins communaux ayant été dévastés par des orages, leur remise en état est estimée à 7 000 frs. Le Conseil vote pour ces travaux une somme de 3 500 frs, le Conseil général ayant promis une aide équivalente à la dépense communale.

Le 30 Octobre 1930, une nouvelle institutrice, Melle Rose Pech.

Le 25 Janvier 1931, suite au recensement qui doit se faire, le Conseil décide d'octroyer un crédit de 200 frs, nécessaire à l'achat des imprimés, et à la rétribution des 3 agents recenseurs: Emile Allary (La Baume), Florent Baljou et Joseph Lalèque (le grand-père de Daniel, Philippe et Sylvie Anzemberger).

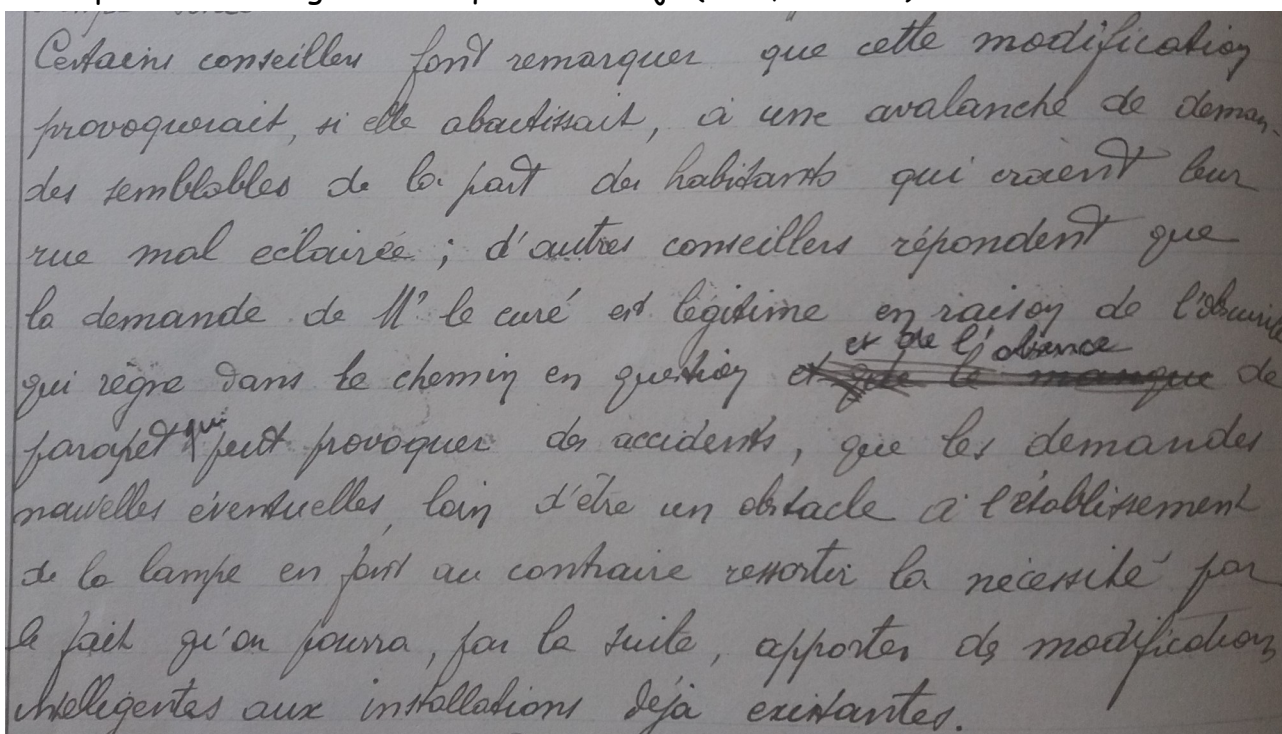
Le 15 Mars 1931, 780 frs (soit 30 journées de travail) ont permis la remise en état du Chemin Neuf et du Chemin de l'Église, endommagés par les violents orages du mois d'Octobre 1930.

Le 4 Octobre 1931, les herbages communaux sont affermés à Louis Coulet (de Brunet, le grand-père de Josette, Chantal, Fabienne, Jean-Luc, Alain, Marc et Serge) pour 2 ans, à raison de 115 frs/an.

Le 1er Novembre 1931, les deux taxes canines (chien de garde et chien de chasse) sont unifiées, «... vu que les chiens, principalement ceux des hameaux, sont aptes aux deux emplois, et qu'en réalité ils les remplissent,... et vu qu'une diversité de taxes serait une occasion permanente de discordes et de jalousies, décide à l'unanimité d'adopter la taxe unique de 10 frs...».

Dans la même séance, Auguste Gaucerand (le père de Joseph, Colette, Michel et toute la fratrie) est nommé garde-champêtre communal. Le Préfet validera cette nomination le 11 Février 1932.

Le même jour, suite à une demande du Curé, le Conseil, à la majorité de 7 voix contre 2 décide de placer une lampe supplémentaire «...au coude du Chemin de l'Église...», et de déplacer vers l'église celle qui existe déjà (coût, 500 frs).



Certains conseillers font remarquer que cette modification provoquerait, si elle aboutissait, à une avalanche de demandes semblables de la part des habitants qui craignent leur rue mal éclairée ; d'autres conseillers répondent que la demande de M^r le curé est légitime en raison de l'obscurité qui règne dans le chemin en question et ~~que le manque de~~ ^{et de l'absence} ~~parquet~~ ^{qui} peut provoquer des accidents, que les demandes nouvelles éventuelles, loin d'être un obstacle à l'établissement de la lampe en fait au contraire ressortir la nécessité par le fait qu'on pourra, par la suite, apporter des modifications intelligentes aux installations déjà existantes.

Le 31 Janvier 1932, le Conseil Municipal décide d'une demande officielle auprès de la Préfecture, pour l'adduction d'eau potable du village à partir de la source qui jaillit entre le pont et le barrage... Problème, le site appartient à la Coopérative d'électricité, et des négociations s'imposent! Les deux parties tomberont d'accord sur une indemnité de 50 000 frs!

Dans la même séance, est voté le renouvellement d'une partie du mobilier scolaire, pour 570 frs.

Le 14 Février 1932, le factage des dépêches et des appels téléphoniques est accordé pour 2 ans à Albert Vareilhes (le père de Ginette et Marie-Claude) pour un salaire de 600 frs/an, et lui sera renouvelé en 1934.

Le 21 Février 1932, le Préfet «...accuse réception du projet d'adduction d'eau potable...», et demande plus de précisions:

1° par des bulletins d'examens physiques et chimiques de l'eau devant servir à l'alimentation,
2° par la désignation de l'auteur du projet;
3° par l'engagement d'entretenir en bon état les ouvrages à construire.

Les analyses physico-chimiques sont déjà lancées (par le Professeur Blayac, hydrogéologue de l'Université de Montpellier); le projet sera mené par l'Ingénieur du Service Vicinal (Mr Paulin Garrigues), et la Commune s'engage sur le point n° 3.

Le 10 Juillet 1932, la route n° 22 doit être élargie, car «...particulièrement étroite entre les kms 11,78 et 12,01 (c'est à dire entre l'ancien chemin d'Encontre et l'entrée du village), l'acquisition des terrains nécessaires étant à la charge de la Commune...».

Le 3 Octobre 1932, une nouvelle institutrice, Melle Maritza (Marie) Malépine.

Le 19 Février 1933, les droits de place lors des marchés sont modifiés:

- 1 fr la voiture à 2 roues,
- 4 frs la voiture avec étal,
- 2 frs la voiture parcourant les rues du village.

Le 21 Mai 1933, démission en bloc du Conseil Municipal, montrant ainsi son soutien «aux revendications essentielles de la viticulture»

L'an mil neuf cent trente trois et le 21 de Mai,
le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni
en séance ordinaire, sous la présidence du maire. Présents M.
Joseph Vareilles, maire - Jean Violla, adjoint - Abel Laguerre
Abel Joseph - Salgues Joseph - Coulet Louis - Allary Félix -
Barfon Louis. Absent: Allary Emile.
Les Membres du Conseil Municipal, réunis
sous la présidence de M. Joseph Vareilles, maire, ont
décidé, à l'unanimité, de présenter à M. le Préfet
leur démission effective. Les pouvoirs publics ayant fait
connaître des intentions opposées aux revendications essentielles
de la viticulture au sujet de l'usage de l'aménagement
du marché, ils déclarent ne pouvoir tolérer cet état
de chose. Qu'arrivent d'impôts lors un fonctionnaire
exorbitant, ils ne veulent plus être spoliés dans leurs intérêts
les plus sacrés.
Le maire

Le 5 Mai 1933, nouvel élargissement de la route n° 22, «...voie particulièrement dangereuse et dépourvue de toute visibilité entre le km 11,50 et le km 11,78 (donc entre les deux accès actuels à Encontre), très gênante pour l'autobus départemental en particulier...»

au projet. M^r le Maire signale en outre l'intérêt que présente pour la circulation automobile en général et pour l'autobus départemental en particulier l'élargissement désigné ci-contre qui intègre une section de chemin dangereuse actuellement et dépourvue de visibilité. Le

Le 11 Février 1934, après les élections organisées suite à la démission collective du 21 Mai 1933, un Conseil Municipal est fraîchement élu: Henri Albe, Joseph Allary, Emile Bertrand, Pierre Chaptal, Joseph Clauzel, Alexandre Lalèque, Pierre Lalèque, Gabriel Pourtalié, Jean Vialla et Joseph Vignal. Il se donne un nouveau Maire (Alexandre Lalèque), et un nouvel Adjoint (Joseph Clauzel), avec 8 voix/10 votants.

Le 27 Mai 1934, «...la Commune possède au Causse une maison de 7 pièces qui n'est affecté à aucun service municipal (l'ancienne Mairie et école des filles). Pour augmenter les revenus ordinaires de la Commune et améliorer sa situation financière, il convient d'en tirer parti. Le Conseil vote à l'unanimité la location de cette maison (sauf une pièce réservée pour stocker du matériel scolaire) à partir du 1er Juin 1934, au prix annuel de 350 frs payables d'avance en deux semestres...».

L'école mixte (l'ancienne école des garçons qui jouxte la Mairie, remplacée maintenant par la Salle Polyvalente) est toujours très bien fréquentée: 17 garçons et 13 filles.



Le 2 Septembre 1934, une excellente nouvelle... Le Maire informe les conseillers que le Ministre de l'Agriculture a alloué à la Commune une subvention de 75% concernant les travaux d'adduction d'eau potable. Ceux-ci se montant à 477 000 frs, la subvention sera de 357 750 frs. Les 119 250 frs restant à charge seront payés par un emprunt à 6,25% sur 30 ans (8 850 frs/an), grâce à une imposition annuelle extraordinaire au principal de ses contributions directes de 426 cts.

Ce montage financier sera validé par le Préfet le 11 Octobre 1934.

Le 3 Novembre 1934, taxation de 1,90 fr/kg des pains de ménage, «... d'une cuisson parfaite, vendus au poids réel, le pesage se faisant hors de la présence de l'acheteur (!) avec une tolérance de 100 grs pour un pain de 500 grs (et de 150 grs pour un pain de 1 kg). Les pains de fantaisie non taxés (Beucaire, Marseillais) seront sans tolérance de poids...».

Ce milieu de décennie voit une importante émigration d'origine italienne (Ciardossino, Capelli, Rossi, Salvi, Foppolo, Milesi, Ponsero)...

Écorceurs, boscatiers, ou charbonniers, ils exploitent les bois du Causse (tous les 18 ans environ). L'écorçage des chênes verts se fait entre Mai et Juin:

«*San Joan copa la lenga al rossinhol, é lo braç del ruscaire*»,

alors que dans les arbres la sève monte.

Une fois dépouillé, le chêne sera abattu et transformé en charbon de bois... Les branchages et les brindilles seront utilisés pour la chauffe du four du boulanger, ou dans les fours à chaux.

Le 28 Janvier 1935, le Conseil demande au Préfet, «... pour l'acquisition des terrains nécessaires et l'exécution des travaux d'alimentation en eau potable...» que l'ensemble soit déclaré d'utilité publique.

Le 17 Juin 1936, le Conseil Municipal s'inquiète de savoir si, la Coopérative d'électricité renouvelant (ou pas) sa concession, les conditions d'accès à la source se feront sans aucune modification, en particulier de gratuité...

Dans tous les cas, le Conseil:

«- considère que la source, de par sa position et son débit ne peut alimenter, sans que le domaine public en souffre, que le village et le personnel de l'usine électrique, - n'accepte pas que la salle du captage communal reçoive un autre groupe de moto-pompe électrique destiné à alimenter l'usine et son personnel, ses dimensions ne le permettant pas» (et Mr Lauriol, le directeur de la Coopérative, l'a reconnu).

Du coup, «... la Coopérative se réserve la faculté d'occuper sur le terrain concédé à la Commune, l'espace et l'endroit qu'elle jugera utile à la construction à ses frais, d'un pavillon destiné à protéger son groupe de moto-pompe électrique, sans toutefois gêner en rien l'exécution des travaux prévus pour l'adduction d'eau de la Commune du Causse de la Selle...».

Le Conseil rappelle alors que les canalisations sont déjà posées, que le réservoir est construit (rue de Fanabregou, dans la cour de l'ancienne école des filles, maintenant Maison des Associations), et que manque seule, l'autorisation de captage: « Le Conseil

a indiqué dans ses rapports que le Pr Blayac rappelle que, faute d'eau potable, le village de Causse de la Selle est de longue date ravagé par la fièvre typhoïde qui continue à y faire des victimes, et fait confiance à Mrs les Ingénieurs de tout grade et à Mr le Ministre des Travaux Publics pour diligenter l'autorisation de captage de la source du Moulin de Bertrand afin de mettre un terme à cette situation sanitaire défavorable du village, situation qui n'a hélas que trop duré...».

Cette année 1936 verra le dernier recensement de population avant la deuxième guerre mondiale... Il s'avère catastrophique !

Il est bien loin, le temps de la splendeur caussenarde, et des presque 600 habitants du milieu du XIX^{ème} siècle!

Un siècle plus tard, le village ne compte plus que 282 habitants: 195 dans le bourg centre (dans 53 maisons), plus 78 dans les hameaux (dans 20 maisons).

Entre les deux guerres, 24 maisons supplémentaires ont donc été abandonnées, ce qui porte leur total à 52 (sur 125 existantes): 40% du village a donc été déserté en 2 décennies... Il ne s'agit plus des conséquences d'une guerre ou d'une épidémie, mais tout simplement d'un exode rural massif qui ne se dément pas !

Vous aurez évidemment remarqué qu'il manque 9 personnes pour atteindre le total recensé: il s'agit des «ouvriers étrangers à la Commune, occupés aux chantiers temporaires de travaux publics». Ce sont des maçons, des terrassiers et le chef de chantier de la «Compagnie Méridionale», qui participent aux travaux concernant la pose des canalisations et la construction du château d'eau du nouveau réseau d'adduction d'eau potable caussenard.

Bien sûr, ce dernier recensement de population tient aussi compte (heureusement!) de la présence de l'importante colonie d'origine italienne d'une quarantaine de personnes, arrivée au Causse dans le milieu des années 30: les familles Capelli, Carpino, Foppolo (2 familles, à Encontre et dans le village), Licini, Milesi, Ponsero, Salvi (2 familles, à Encontre et dans le village).

Du côté des hameaux, Merle, Moustachou, Mastarguet, les Limonières, Embougette, l'Agast et le moulin de Bertrand sont vides d'habitants.

D'autres ne sont plus habités que par une seule famille: La Baume (Allary), le Bouys (Allary), la Grange (Brunet), Gervais (Meynier), Brunet (Coulet), Souchou (Dusfour) et la Selle (Escurier).

Seuls Marou (2 familles: Couderc et Chaptal),

le Vialaret (2 familles: Laquerbe et Vialla),

Encontre (3 familles: Foppolo, Salvi, et Arnal),

Bertrand (5 familles: Coulet, Campredon, Bertrand, Gelly, et Sartre) restent bien occupés.

Evidemment, la plus grande partie de la population masculine caussenarde occupe une activité agricole (46 exploitants)!

Parmi les métiers, autres qu'agriculteur, on trouve:

- 8 bergers: Fernand Meyrueis et Paul Allary (au Bouys), Privat Brunet (à La Grange), Gaston Couderc (à Marou), Sylvain Coulet (à Brunet), François Escurier (à La Selle), Louis Sartre (à Bertrand), et Théotime Meynier (à Gervais).
- 1 boulanger municipal, Jean Bougette.
- 1 brodeuse, Marie Arnal.
- 2 bûcherons: Carlo et Louis Milési.
- 1 café, Aurélie Rodier.
- 2 cantonniers: Georges Doumergue et Léon Lalèque.
- 7 charbonniers: Baptiste, Jean et Paul Foppolo, François Licini, Joseph Ponsoero, Benoît et Jean Salvi.
- 1 cordonnier, Edmond Cammal.
- 1 couturière, Elise Allary.
- 1 curé, Marcel Arnaud.
- 1 électricien, Pierre Lalèque.
- 3 entreprises de maçonnerie: Louis Dusfour, Joseph Rodier, et Jules Arnal.
- 2 épiciers: Paul Canaguié et Aurélie Rodier.
- 2 facteurs: Marceau Carrié (dans le village) et François Lalèque (pour la tournée des hameaux).
- 1 garde-champêtre, Auguste Gaucerand.
- 1 institutrice, Lydia Malépine.
- 3 maçons: Paul Allary, Amédée Dusfour, et Jean Arnal.
- 3 régisseurs: Pierre Chaptal (à Marou), Hubert Vialla (au Vialaret), et Bruno Salles (à La Grange).

Dans le village, il s'est donc perdu en terme d'emplois depuis la 1ère Guerre Mondiale:

- un emploi de cantonnier (Georges Doumergue),
- les deux auberges - affenages (Pourtalie et Delbos),
- le boucher (Fernand Monteil),
- deux cafés (Albert Carrié et Joseph Vialla),
- les quatre coiffeurs (Baljou, Marius Clavel, Lalèque et Pierre Vialla dit «Macaque»),
- quatre cordonniers (Carrié, Cournut, Dusfour, et Pierre Vialla «Macaque»),
- sept épiciers (Baljou, Hélène Canaguié, Chaptal, Delbos, Gabarel, Vignal, et Joseph Vialla dit «Nanou», pour le 1/2 gros),
- les deux maréchaux-ferrants (François Causse et Lalèque),
- le menuisier-vitrier (Henri Albe),
- le vannier (Dusfour),
- le meunier (Auguste Gaucerand),
- une lingère,
- sept couturières,
- le marchand de bois (Joseph Vialla «Nanou»),

- cinq charbonniers,
- les petits commerces de « nouveautés » (Gabarel, Arbieu et Vignal),
- deux repasseuses (Marguerite Dusfour et Marie Dusfour),
- deux fileuse de cocons (Maria Bonnal et Madeleine Dusfour),
- les lavandières (Rosalie Gaucerand et Eugénie Lalèque),
- un charretier (Baptiste Cournut),
- les brodeuses (Augustine et Angélique Dusfour, Rosa Cammal, Félicie et Cécile Dusfour, Juliette Vignal, Laure Pourtalie),

Concernant l'ex-coiffeur et ex- « couarou » (condonnier) Pierre Vialla, dit « Macaque » (1867-1950, son surnom provenant des nombreux tics qui affectaient son visage), c'était avec François Lalèque, dit « Picot » (1886-1948, dont la vie pour le moins atypique nous a été narrée par Alain Vareilles, dans son opuscule « Le rébroussié des Cévennes », édité chez Lacour), le second rébroussié caussenard...

Frère cadet de « Nanou » Vialla (donc un grand-oncle de Michel), il habitait l'actuel 19 rue des Calandres, au niveau du porche.

Après s'être essayé sans succès à plusieurs activités, il avait finalement opté pour le métier de tondeur de brebis... Activité qui l'obligeait souvent à s'exiler sur le Larzac, dont il était d'ailleurs revenu une année avec son épouse Mathilde Viala, originaire de Cornus, dont il avait eu en 1905 un fils, Maurice.

Définitivement installé au Causse, il s'était « reconverti », et avait adapté son métier à l'humain... Cependant, ses coups de ciseaux étaient souvent dévastateurs, vestiges de ses activités passées, occasionnant ici et là quelques coupures au cuir chevelu ou aux oreilles. Il était également célèbre pour ses « coupes au bol », qu'il réalisait strictu senso en posant un grand récipient sur la tête de ses clients, et en enlevant tout ce qui dépassait. Ce qui se traduisait souvent par des « bancels » asymétriques de chaque côté du crâne.

Autre particularité, sa lotion capillaire qu'il réalisait à partir d'alcool de vin, dans lequel il faisait macérer thym, sarriette, aspic, romarin, gratte-culs, racines d'asphodèles... Pour terminer son oeuvre, il en ondoyait abondamment la tête de ses clients non seulement pour la « parfumer », mais aussi pour en éliminer les occupants indésirables qui pouvaient éventuellement se trouver là, et pour cicatriser les fréquentes plaies qu'avaient pu occasionner ses coups de ciseaux intempestifs...

Au sujet de cette lotion, il avait d'ailleurs eu maille à partir avec Picot qui, suite à cette dernière étape de la coupe, et après s'être renseigné sur sa composition, lui avait reproché:

*«Se sabiéi ço qu'éra, l'auréi bégut!»
(Si j'avais su ce que c'était, je l'aurais bu)*

Le 2 Octobre 1936, une nouvelle institutrice:

Procès Verbal de l'installation
de l'Institutrice

S'an mil neuf cent trente six et le deux Octobre mil neuf cent trente six / à huit heures, devant nous Joseph Clauzel, maire de Causse de la Selle s'est présentée M^{lle} L. Malépine nommée institutrice chargée d'école de la commune, par arrêté préfectoral en date du dix neuf septembre mil neuf cent trente six, laquelle nous a prié de procéder à son installation.

Nous, maire de Causse de la Selle, vu la décision dont M^{lle} Malépine est porteur, avons déclaré M^{lle} Malépine installée dans ses fonctions d'institutrice chargée d'école primaire.

De Causse de la Selle le deux Octobre mil neuf cent trente six

L'Institutrice
L. Malépine

Le Maire
J. Clauzel

Il s'agit de Lydia Malépine, sœur d'une précédente institutrice nommée en 1932. Elle va s'intégrer dans la vie villageoise, au milieu des jeunes caussenards de son âge, créant de véritables amitiés, en particulier avec Marie Granier, future Mme Alibert (la mère de Jean-Pierre, Michèle et Patrick).

Pleine d'imagination, elle va s'entourer de quelques unes de ses « grandes » élèves du certificat d'Études pour imaginer une fête de l'école sur le thème :
«Les colonies françaises d'Asie».



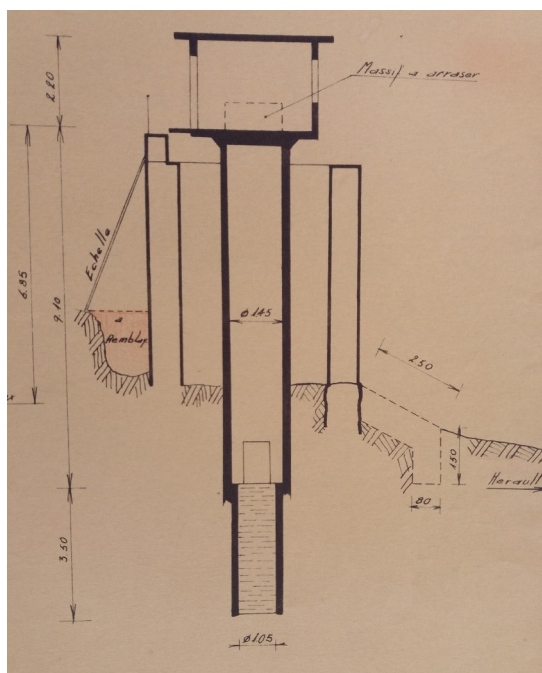
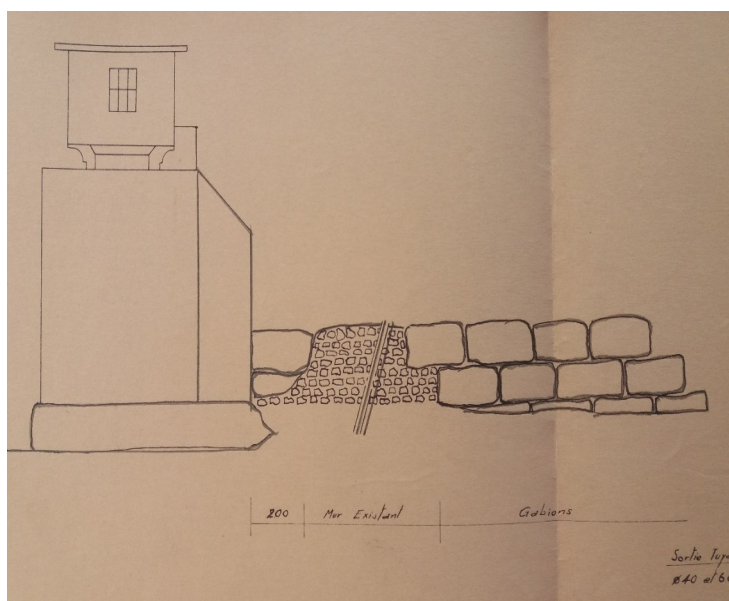
Au moment de sa retraite, elle fera son retour en acquérant une maison au Causse-haut, sous son nom de femme mariée, cette fois-ci, Mme Crespy !

Toujours en 1936, l'entreprise de peinture Bonnet de Ganges, décore le chœur de l'église du village avec une fresque intitulée «l'Assomption». Logique, puisque la véritable appellation de «Notre-Dame du Lac» est «Notre-Dame de l'Assomption»!



Cette fresque sera restaurée en 1991 par la même entreprise, et le petit-fils du concepteur de 1936...

Le raccordement en eau du village ne se fera qu'en 1937,



La station de pompage

Dans un premier temps, il y aura uniquement des fontaines publiques:

- 3 dans la partie basse du village: - une sur la place du Christ,
 - une dans la Grand Rue, à l'angle de la rue du Moulin à Huile, face à la maison Allary,
 - une à côté du Monument aux Morts.
- 2 dans la partie haute du village: - une sur le Chemin Neuf, face au porche,
- une dans le renforcement de la rue des

Calandres à droite, juste avant le Dabaladou vers la Mairie,

- un abreuvoir et une manche eau pour les viticulteurs, sur le Plan du Lac.



(Photographie: Jacques Séneray)

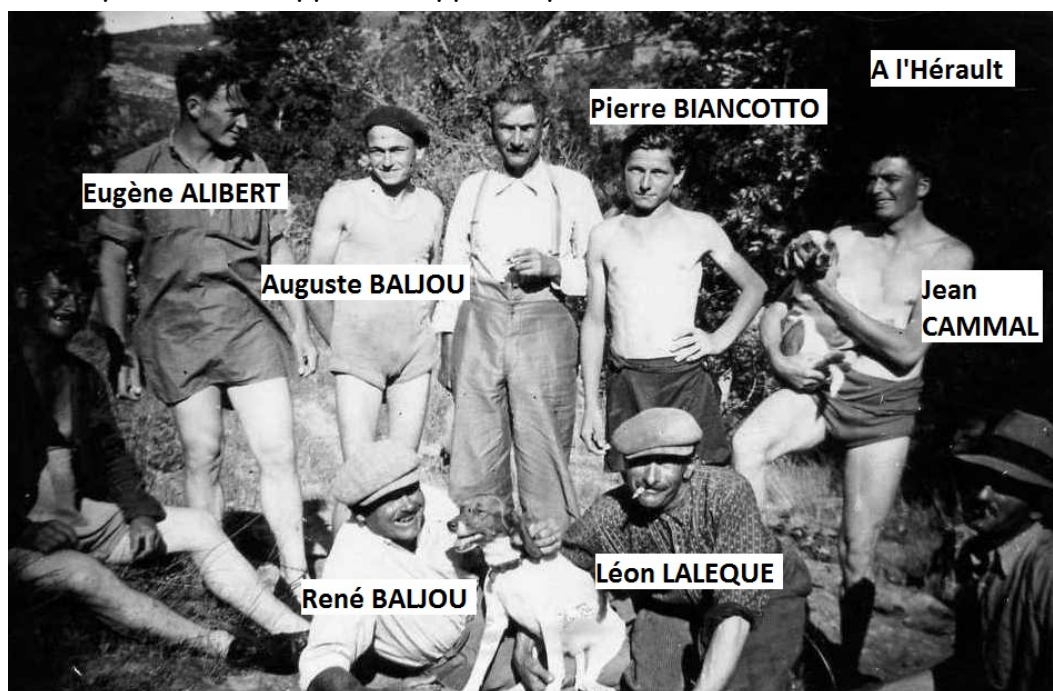
Le raccordement individuel des maisons ne se fera qu'en 1964, et celui des hameaux ne débutera qu'en 1971.

Malgré les lourds nuages noirs qui s'amoncellent sur la paix européenne, les caussenards veulent continuer à s'amuser. Les «jeunes» organisent à l'été 1937 la fête locale avec un mini-orchestre (Alipe) venu d'Aniane.



Fête votive 1937, avec l'orchestre ALIPE, d'Aniane

Et chaque été, c'est la sempiternelle aillade des bords de l'Hérault... Certains y ont même apporté l'appareil photo !



Et puis, le 1er Septembre 1939, avec le tocsin qui sonne, une sinistre affiche est placardée sur la porte de la Mairie: c'est la mobilisation générale pour le lendemain! Les caussenards âgés de plus de 35 ans se rappellent qu'ils ont vécu le même cauchemar environ 1/4 de siècle plus tôt, le 1er Août 1914 !!!



Cette guerre, si elle entraîne moins de catastrophes humaines dans la Commune que la précédente, verra tout de même deux jeunes caussenards y perdre la vie :

- le 19 Février 1941, André Cournut, 28 ans, cultivateur né au Causse-haut, est décédé de la tuberculose contractée au stalag (matricule 38 771). C'était le fils d'Urbain, lui-même tué pendant la Guerre de 14, et l'oncle de Danielle Benoît (née Allary).

- le 31 Décembre 1943, Alfred (dit Marcel) Lalèque, 29 ans, cultivateur né au Causse neuf, est tué dans un accident de transport en Afrique du Nord. C'était l'oncle de Daniel, Philippe et Sylvie Anzemberger.

Comme partout en France, cette sombre période verra s'affronter dans la Commune les tenants du maréchal Pétain, et ceux du général De Gaulle... Il n'y eut heureusement pas de débordements outranciers à regretter.

La fin de la guerre, et la débâcle allemande ont toutefois laissé quelques souvenirs dans le village (déjà racontés dans cette rubrique !).